



MINISTÈRE  
DU LOGEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT,  
*en charge des transports interinsulaires*

G O U V E R N E M E N T D E L A  
P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

ARRETE N° **5870** / MLA/DPAM du **28 MAI 2021**

proclamant les résultats de la session d'examen conduisant à l'obtention du module 7 du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) tenue à Vaitape (Bora-Bora) du 17 au 19 mai 2021 inclus.

**LE MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT,**  
*en charge des transports interinsulaires*

NOR :  
DAM2153826AM

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653 PR du 23 mai 2018 modifié relatif aux attributions du Ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Madame Catherine ROCHETEAU en qualité de chef de service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 9988/MLA du 4 juin 2018 modifié portant délégation de signature au profit de Madame Catherine ROCHETEAU directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 301/CM du 24 février 2014 modifié relative à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 521/CM du 5 mai 2015 relatif à la formation et à la délivrance du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines ;
- Vu l'ouverture des sessions d'examens des modules 2 et 3 conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL) et du module 7 conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), au titre de l'année 2021 ;
- Vu l'arrêté n° 5249/MLA/DPAM du 11 mai 2021 arrêtant la liste des candidats(es) autorisé(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation orales conduisant à l'obtention du module 7 « pêches et cultures marines » du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), organisées à Vaitape (Bora-Bora) du 17 au 19 mai 2021 inclus ;
- Vu l'arrêté n° 5772/MLA/DPAM du 26 mai 2021 portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors des sessions d'examen conduisant à l'obtention du module 2 du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL), organisées à Papeete (Tahiti) du 26 au 27 avril 2021, du module 7 du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), organisées à Vaitape (Bora-Bora) le mardi 18 mai 2021, et du 25 au 26 mai 2021 inclus ;
- Vu le procès-verbal n° 03-2021/CPLPCM du jeudi 27 mai 2021 ;

**ARRETE**

**Article 1er.** - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie pour la délivrance du module 7 du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) - session d'examen n° **03-2021/CPLPCM** tenue à Vaitape (Bora-Bora) du 17 au 19 mai 2021 inclus.



**Article 2.** - La commission d'examen a décidé de valider le module 7 du certificat de patron lagonaire « pêche et cultures marines », tel que prévu par l'arrêté n° 521/CM du 5 mai 2015 susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 10  
Candidats présents : 10  
Candidat absent : 0  
Candidats admis : 9  
Candidat ajourné : 1

BARSINAS Pierre-Marie  
MARAKAI Hiro-Marama  
TAATI Tuatea  
TAMA Roger  
TAVAE Tumatahi  
TEHAHE Rayan  
TEHIVA Evangélique  
TEMARII Teiva  
TINORUA Tuehu

**Article 3.** - La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le **28 MAI 2021**

Pour le Ministre  
du logement,  
de l'aménagement,  
*en charge des transports interinsulaires*  
et par délégation,  
la Directrice des affaires maritimes  
polynésiennes  
**Le Directeur adjoint des Affaires  
Maritimes Polynésiennes**  
  
**Charles YAPUTUARAI**





MINISTÈRE  
DU LOGEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT,  
*en charge des transports interinsulaires*

G O U V E R N E M E N T D E L A  
P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

ARRETE N° 5870 / MLA/DPAM du 28 MAI 2021

proclamant les résultats de la session d'examen conduisant à l'obtention du module 7 du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) tenue à Vaitape (Bora-Bora) du 17 au 19 mai 2021 inclus.

**LE MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT,**  
*en charge des transports interinsulaires*

NOR :  
DAM2153826AM

**Ampliations :**

PR-VP-SGG-REG 4  
MLA 1  
DPAM 1  
Inter. s/c DPAM 2  
CMMPF 1  
JOPF 1

**Lexpol :**

DMRA

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653 PR du 23 mai 2018 modifié relatif aux attributions du Ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Madame Catherine ROCHETEAU en qualité de chef de service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 9988/MLA du 4 juin 2018 modifié portant délégation de signature au profit de Madame Catherine ROCHETEAU directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 301/CM du 24 février 2014 modifié relative à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 521/CM du 5 mai 2015 relatif à la formation et à la délivrance du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines ;
- Vu l'ouverture des sessions d'examens des modules 2 et 3 conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL) et du module 7 conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), au titre de l'année 2021 ;
- Vu l'arrêté n° 5249/MLA/DPAM du 11 mai 2021 arrêtant la liste des candidats(es) autorisé(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation orales conduisant à l'obtention du module 7 « pêches et cultures marines » du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), organisées à Vaitape (Bora-Bora) du 17 au 19 mai 2021 inclus ;
- Vu l'arrêté n° 5772/MLA/DPAM du 26 mai 2021 portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors des sessions d'examen conduisant à l'obtention du module 2 du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL), organisées à Papeete (Tahiti) du 26 au 27 avril 2021, du module 7 du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), organisées à Vaitape (Bora-Bora) le mardi 18 mai 2021, et du 25 au 26 mai 2021 inclus ;
- Vu le procès-verbal n° 03-2021/CPLPCM du jeudi 27 mai 2021 ;

**ARRETE**

**Article 1er.** - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie pour la délivrance du module 7 du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) - session d'examen n° 03-2021/CPLPCM tenue à Vaitape (Bora-Bora) du 17 au 19 mai 2021 inclus.



**Article 2.** - La commission d'examen a décidé de valider le module 7 du certificat de patron lagonaire « pêche et cultures marines », tel que prévu par l'arrêté n° 521/CM du 5 mai 2015 susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 10  
Candidats présents : 10  
Candidat absent : 0  
Candidats admis : 9  
Candidat ajourné : 1

BARSINAS Pierre-Marie  
MARAKAI Hiro-Marama  
TAATI Tuatea  
TAMA Roger  
TAVAE Tumatahi  
TEHAHE Rayan  
TEHIVA Evangélique  
TEMARII Teiva  
TINORUA Tuehu

**Article 3.** - La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

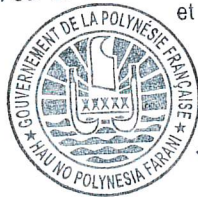
Fait à Papeete, le **28 MAI 2021**

Pour le Ministre  
du logement,  
de l'aménagement,  
*en charge des transports interinsulaires*  
et par délégation,  
la Directrice des affaires maritimes

polynésiennes  
**Le Directeur adjoint des Affaires  
Maritimes Polynésiennes**

Charles ROCHETEAU

Pour Ampliation,  
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement  
et par Délégation



*T. Fenuaiti*  
**T. FENUAITI**



